Union Centriste Sénat

«Joël Guerriau, Sénateur de la Loire-Atlantique - Saint-Barthélémy : un statut équilibré pour la Collectivité»

22/10/2015

Joël Guerriau, Sénateur de la Loire-Atlantique - Saint-Barthélémy : un statut équilibré pour la Collectivité

Joël Guerriau, Sénateur de Loire-Atlantique, est intervenu le 22 octobre en séance sur la proposition de loi organique visant à clarifier les compétences de la Collectivité pour un meilleur fonctionnement des institutions de Saint-Barthélémy. Le Sénat vient d'adopter cette proposition « qui ouvre à la Collectivité une autonomie maîtrisée, avec le respect des compétences de l'Etat » se réjouit le Sénateur.

Il y a plus de deux ans, Saint-Barthélemy a souhaité faire évoluer son statut « *pour devenir une Collectivité territoriale à part entière* » rappelle Joël Guerriau. Le souhait de Saint Barthélémy a fait l'objet d'un travail constructif et respectueux entre le Sénat et l'Assemblée nationale. « *Nous avons abouti à un texte solide et équilibré* » ajoute-t-il.

Pour le Sénateur, c'est « *la rencontre entre la volonté d'une Collectivité ultramarine avec un mouvement plus large de refonte de notre architecture institutionnelle au plan local* ».

« *Les besoins locaux en matière de service public sont toujours dictés par les nécessités du terrain* » explique Joël Guerriau. Ce texte permettra à Saint-Barthélémy de définir ses propres outils pour répondre aux besoins de ses résidents, besoins qui sont spécifiques à une Collectivité territoriale ultramarine.

Pour le Sénateur, le texte actuel respecte les engagements pris par le Président de la République lors de sa visite du 8 mai 2015, en prenant en compte l'équilibre des compétences en matière de protection sociale. « *Il est fondamental de rappeler que nos compatriotes, quel que soit leur domicile, doivent avoir accès aux mêmes prestations sur tout le territoire* » affirme Joël Guerriau.

« *Pour toutes ces raisons, le groupe UDI-UC a voté favorablement pour l'adoption de ce texte* », conclut le Sénateur.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC